

CARRIÈRES SALAIRES

ACQUIS

- ▶ Un avancement dans les échelons plus rapide et le même pour tous (fin de l'ancienneté et des choix : petit et grand).
- ▶ Accès à la hors-classe pour tous.
- ▶ Ajout de points d'indices et revalorisation de sa valeur.
- ▶ Intégration d'une partie de l'ISOE dans nos salaires.

EN COURS D'ACQUISITION

- ▶ Retrait du dossier d'auto-évaluation devant servir pour les entretiens avec l'IPR.

NON ACQUIS

- ▶ Une classe exceptionnelle accessible à tous.
- ▶ Une revalorisation des fins de carrière des agrégés.
- ▶ Un passage d'échelons plus rapide en début de carrière.
- ▶ Pas d'intervention des chefs d'établissement dans l'évaluation pédagogique.

Appréciation générale :

Des avancées sur la rémunération mais des bases à consolider et des lacunes à vite résorber.

Conseil pour progresser : *Accéder aux demandes du SNES.*